MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE ET DES MARCHES FINANCIERS DE L'UMOA (CREPMF-UMOA)

A l'occasion de la commémoration des 25 ans du Marché Financier Régional

****

Le 3 juillet 2021



Chers Acteurs et Partenaires du Marché Financier Régional,

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CREPMF-UMOA) commémore ce 3 juillet 2021, son 25ième anniversaire.

Au nom du Conseil Régional et en mon nom propre, je voudrais, à cette occasion, rendre un vibrant hommage aux Pères Fondateurs pour leur vision et saluer l'engagement et l'appui constant de nos plus Hautes Autorités qui ont permis d'instituer et de pérenniser cet autre instrument de financement, pour accompagner le processus d'intégration économique de notre Union.

La vision des Chefs d'Etat de l'Union de doter notre espace communautaire d'un Marché Financier Régional répondait à trois (3) objectifs majeurs, à savoir ***(i) le relèvement du taux d'épargne de l'Union par la diversification des produits financiers, (ii) le renforcement de la structure financière des entreprises de l'Union, et (iii) la réduction des coûts d'intermédiation financière à travers un marché boursier mettant en relation directe l'offre et la demande de capitaux***.

A cet effet, le CREPMF-UMOA, institué comme Organe de Régulation et Autorité de tutelle du Marché Financier Régional par la signature, le 3 juillet 1996, d'une Convention entre les Etats membres, a pour principales missions ***(i) l'organisation et la protection de l'appel public à l'épargne, (ii) l'habilitation et le contrôle des intervenants commerciaux, (iii) la surveillance et la régulation des opérations de bourse, (iv) la règlementation du fonctionnement du Marché Financier Régional, et (v) la prise de sanctions administratives, pécuniaires ou disciplinaires à l'encontre des contrevenants aux dispositions réglementaires***.

Au cours de ces vingt-cinq (25) dernières années, d'importantes réformes ont été mises en œuvre notamment le raccourcissement du délai de règlement/livraison (passage de T + 5 jours à T + 3 jours), l'introduction de la notation financière sur le marché financier, le passage de la cotation au fixing à la cotation en continu, la revue du cadre réglementaire de la gestion collective, l'instauration du marché hypothécaire et de la titrisation, la mise en place du Troisième Compartiment de la BRVM dédié aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) avec un capital social minimum requis fixé à dix (10) millions de FCFA ainsi que l'adoption d'un cadre réglementaire relatif à l'émission d'obligations vertes, sociales et durables.

Par ailleurs, le 12 juillet 2019, la XXI^{ième} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA a décidé du changement de dénomination du CREPMF en « ***Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA*** en abrégé ***AMF-UMOA*** » au terme du processus de ratification par les États membres. Ce changement vise à renforcer la visibilité de l'Organe encore peu connu des populations et sied mieux aux activités de l'Institution en évitant tout amalgame avec diverses structures nationales.

Ces réformes menées avec détermination ont permis d'enregistrer au 30 juin 2021, des avancées significatives sur le marché avec :

- ***257 milliards de FCFA de transactions moyennes annuelles au cours des cinq dernières années contre 11 milliards de FCFA en 1998 ;***
- ***13 287 milliards de FCFA de ressources levées depuis sa création, dont 4 996 milliards de FCFA au profit du secteur privé ;***
- ***11 453 milliards de FCFA de capitalisation boursière totale ;***
- ***9 999 milliards de FCFA d'actifs sous gestion ;***
- ***136 lignes de titres cotées (actions + obligations) ;***
- ***238 acteurs agréés et approuvés, dont 126 Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).***

Je saisis cette occasion pour saluer le dynamisme et l'abnégation des Structures Centrales et des intermédiaires du Marché Financier Régional qui ont permis d'enregistrer les résultats mentionnés ci-dessus. Les succès et les défis relevés sur le marché sont aussi, à ne point douter, le fait des investisseurs et des émetteurs.

Mes remerciements vont également aux Organes et Institutions communautaires de notre Union ainsi qu'aux Partenaires Techniques et Financiers pour leur collaboration fructueuse durant ce quart de siècle d'existence de notre marché.

Je ne saurais oublier dans mes remerciements tous ceux qui ont œuvré à l'avènement de ce marché, mes prédécesseurs, les Membres du Conseil Régional, les Secrétaires Généraux et l'ensemble des collaborateurs qui ont consacré leur énergie et leur intelligence à cet édifice.

En dépit des progrès notables enregistrés, le Marché Financier Régional de l'UMOA fait face à des défis persistants. Ils ont principalement trait au niveau relativement faible de la culture boursière, au manque d'éducation financière, au déficit de communication financière des émetteurs de titres cotés, au cadre règlementaire, au cadre de gouvernance et à la diversification de la base des investisseurs.

Pour y faire face, les plans stratégiques successifs ont fait place, pour des besoins d'efficacité et de synergie, aux Nouvelles Priorités de Développement du Marché 2020-2024 approuvées par le Conseil des Ministres de l'UMOA le 26 septembre 2019.

Ces Nouvelles Priorités se déclinent en quatre (4) axes majeurs que sont le renforcement de : ***(i) la gouvernance et des capacités des intervenants du Marché Financier Régional (CREPMF, Structures Centrales, Acteurs commerciaux), (ii) la protection des investisseurs sur le Marché Financier Régional, (iii) l'attractivité et de la diversification du Marché Financier Régional, et (iv) la communication et de la visibilité du Marché Financier Régional*.**

A cet effet, des chantiers majeurs ont été ouverts et portent notamment sur l'adoption d'une Loi Uniforme sur les Infractions Boursières, la mise en place d'un Fonds de Protection des Epargnants, l'adoption d'un cadre réglementaire dédié au Capital Investissement ainsi que la revue de la tarification du Marché Financier Régional et de la fiscalité applicable aux valeurs mobilières. D'autres chantiers d'importance majeure suivront.

La commémoration des 25 ans du Marché Financier Régional et le changement de dénomination de l'Organe seront l'occasion, au cours des mois à venir, de renforcer sa visibilité, d'initier des actions de communication à l'endroit du public, de mener avec l'ensemble de la place financière une réflexion stratégique autour de l'impulsion à donner à ce marché pour être plus proche des attentes du secteur public et du secteur privé.

Aussi, l'implication de toute la place financière sera-t-elle nécessaire pour bâtir, de manière inclusive, un marché financier solide et dynamique en vue de sa meilleure contribution au financement de nos économies après la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Je voudrais terminer mon propos en exhortant les acteurs économiques de l'Union, les entreprises publiques et le secteur privé à s'accaparer et à exploiter le potentiel de notre Marché Financier Régional comme une alternative au financement à long terme de leur développement.

Je vous remercie.

M. Badanam PATOKI

Président du Conseil Régional de
l'Epargne Publique et des Marchés
Financiers de l'UMOA